

**COMMUNE
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton d'Ingwiller
✉ Mairie,
67340 BISCHHOLTZ
☎ 03.88.89.30.70
mairie.bischholtz@orange.fr

SEANCE DU MARDI 2 JUIN 2026 à 20h

Membres présents :

SPACH Thierry - LEONHART Audrey
REINHARDT Michel – DIMOUCHY Sandrine
WEICK Anne - SCHEYDER Véronique
STENGER Stéphane - MILLER Yann
MILLER Thibaut - DECKER Evelyne - HEINTZ Françoise

Nombre de Conseillers

élus : 11
en fonction : 11
présents : 11

1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 22/04/2026

Le PV de la réunion du 22 avril 2026 est approuvé et signé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Stéphane STENGER est désigné secrétaire de séance.

3. Présentation de l'association « le P'tit déclic-Ressourcerie » d'Ingwiller

Céline MICHEL de Schillersdorf, membre fondatrice, du « P'tit déclic-Ressourcerie » a présenté l'association qui a été fondée le 5 avril 2023 à l'initiative d'un collectif d'habitants de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre. C'est une association à but non lucratif implantée à Ingwiller, qui a pour vocation de lutter contre la précarité et le gaspillage, tout en favorisant le lien social et les solidarités de proximité.

Afin de contribuer à la pérennité de cette action solidaire au service des habitants du territoire, l'association sollicite une aide symbolique auprès des communes du territoire de la CCHLPP à hauteur de 0,16 € par habitant, ce qui représente 40€ pour la commune de Bischholtz.

Le Conseil municipal, après délibérations, décide de leur attribuer une aide de 100€ pour l'année 2026.

4. Désignation du représentant de la CLECT auprès de la CCHLPP

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 *nonies* C,

Vu la délibération n°1C en date du 28 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Le Conseil municipal de BISCHHOLTZ décide

*** de DÉSIGNER** Thierry SPACH, maire de Bischholtz, comme représentant de la Commune de Bischholtz à la commission locale d'évaluation des charges transférées de Hanau-La Petite Pierre ;

*** de DEMANDER** à M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

5. Désignation du référent EESH

Dans le cadre de la prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH), qui constituent un problème de santé publique, à savoir :

- Ambroisie à feuilles d'armoise
- Chenilles processionnaires du chêne et du pin
- Berce du Caucase
- Datura
- Moustique-tigre
- Punaises de lit

il y a lieu de désigner un référent élu et un agent territorial.

Le conseil municipal désigne Anne WEICK, référente élue, et Christiane REINHARDT, référente agent technique, pour la commune de Bischholtz.

6. Tarif location et charges de la salle polyvalente à compter du 1^{er} mai 2026

Cette délibération annule et remplace celle du 22/4/2026

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide de fixer les tarifs et les charges de location de la salle polyvalente, applicables à compter du 01/05/2026, comme suit :

- Location pour un enterrement ou réunion 65,- €
- Location pour les personnes domiciliées à Bischholtz 130,- €
- Location pour les personnes non domiciliées à Bischholtz 210,- €
- Chèque de caution 400,- €
- KWh consommé 0,19 € / kWh

7. Création d'un nouveau RPIC Obermodern-Zutzendorf-Kirrwiller-Bosselshausen-Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf pour la rentrée 2027/2028

En raison d'une baisse des effectifs ces dernières années et dans les années à venir, une fermeture de classe est prévue sur le RPI « Ecole - Les clés de champs » pour la rentrée 2027. Ceci aura pour conséquence de n'avoir plus que 2 classes avec 4 niveaux chacune. Cette configuration ne permettra pas de mettre en place des conditions favorables aux apprentissages ni pour les enfants, ni pour les enseignants. Un délai avait été accordé à notre regroupement pour trouver la solution la plus adaptée à notre situation.

Présentation des effectifs prévus pour la prochaine rentrée :

RPIC OZKB	2025/2026	2026/2027
PS	16	13
MS	23	17
GS	21	23
CP	19	21
CE1	21	19
CE2	26	21
CM1	32	26
CM2	21	32
Total	179	172

RPI les clés de champs	2025/2026	2026/2027
PS	3	4
MS	11	3
GS	8	11
CP	7	8
CE1	5	7
CE2	0	5
CM1	8	0
CM2	6	8
Total	48	46

M. Krapfenbauer, maire de Schillersdorf, expose que des réflexions et des démarches ont été menées avec M. Stegner, maire d'Obermodern-Zutzendorf, M. Baltzer, maire de Kirrwiller, Mme Jost-Lienhard, maire de Bosselshausen, M. Schmitt, maire de Mulhausen et M. Spach, maire de Bischholtz, afin de trouver une solution viable, pertinente, acceptable et pérenne pour les enfants, les familles et les élus de ces différentes communes.

Si aucune solution de regroupement avec une autre école ou un autre RPIC n'est mise en œuvre pour la rentrée 2027-2028, l'actuel RPI « Ecole - Les clés de champs » sera contraint d'accueillir les enfants de la maternelle au CM2, dans 2 classes au lieu de 3. Cette situation n'est acceptable ni souhaitable pour personne (4 niveaux par classe) si l'on souhaite proposer un enseignement de qualité aux enfants de chacun des niveaux concernés.

Considérant la baisse globale des effectifs des élèves dans l'ensemble des communes rurales, et notre souhait de rejoindre le RPIC d'OZKB, il est opportun d'envisager l'agrandissement du RPIC afin d'optimiser l'organisation et les conditions d'accueil des élèves. Au regard des très bonnes conditions d'accueil et de fonctionnement offertes par les écoles d'Obermodern-Zutzendorf et de la présence du périscolaire, il apparaît évident de privilégier la scolarisation de tous les élèves sur ce site. Dès lors le maintien des 9 classes permettrait de répartir de manière plus opportune les effectifs de ce nouveau grand regroupement.

L'ensemble des maires, à l'initiative de ce projet, ont émis un avis favorable à ce nouveau regroupement, s'agissant de prioriser avant tout, des conditions d'enseignement de qualité et un secteur géographique proche pouvant être desservi par une ligne de transport scolaire régulière et comportant également une solution pérenne d'accueil périscolaire.

Les maires des communes de Bischholtz, Mulhausen et Schillersdorf ont transmis à l'inspection académique un courrier d'engagement à rejoindre le regroupement existant d'Obermodern-Zutzendorf, Kirrwiller et Bosselshausen.

Les modalités de répartition des frais liés au fonctionnement de ce nouveau RPIC et l'organisation du transport scolaire seront étudiés au courant de l'année scolaire 2026/2027 et feront l'objet d'une convention qui sera signée par les maires des 6 communes.

VU l'article L2121-30 du Code de l'Education (partie législative) qui précise que le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et des classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le Département

CONSIDERANT la fermeture prévue d'une classe du RPI « Ecole - Les clés de champs » par les services de l'Education Nationale, et qui sera actée pour la rentrée 2027/2028 au vu des effectifs insuffisants pour cette rentrée et les années suivantes

CONSIDERANT qu'il n'est pas envisageable que le regroupement « Ecole - Les clés de champs » continue à fonctionner avec deux classes à la rentrée 2027-2028

CONSIDERANT qu'il faut avant tout privilégier une solution pérenne et pertinente pour l'intérêt des enfants et des familles

CONSIDERANT que le maintien des 9 classes est nécessaire pour l'intégration du RPI dans l'élargissement du RPIC

CONSIDÉRANT que le nouvel RPIC intégrera l'ATSEM actuel du RPI « les clés de champs » dans son effectif

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à compter de la rentrée 2027/2028, par 5 abstentions et 6 pour :

- **de rejoindre** le regroupement pédagogique intercommunal concentré (RPIC) d'OBERMODERN-ZUTZENDORF-KIRRWILLER-BOSSELSHAUSEN avec les communes de BISCHHOLTZ, MULHAUSEN et SCHILLERSDORF à partir de la rentrée 2027
- **de choisir la commune de OBERMODERN-ZUTZENDORF**, comme lieu d'implantation du nouveau RPIC, si réouverture de la classe maternelle pour la rentrée de septembre 2026 et maintien de celle-ci pour l'année scolaire 2027-2028

8. Réhabilitation aire de jeux

Le Maire rappelle que le projet de rénovation de l'aire de jeux a été lancé en septembre 2025. Différents devis avaient été demandés et deux dossiers de subvention ont été déposés, l'un auprès de la CeA et l'autre auprès de la Région Grand Est qui accordent respectivement 14.872,62 € et 10.000 € sur un coût total du projet de 35.411 € HT.

Comme évoqué lors des précédents conseils municipaux, Michel Reinhardt précise que le devis initialement retenu a été écarté suite à des retours négatifs sur des investissements similaires réalisés dans les communes voisines.

Pour la structure, le choix initial de ne pas augmenter la taille des dalles béton existantes limitait la hauteur des structures à un maximum d'1 m, contre 1,40 m auparavant, les normes ayant évolué depuis. Après une analyse approfondie des catalogues fournisseurs, des structures actuelles équivalentes à l'ancienne ont une hauteur de 1,20 m, ce qui est préférable car plus accessible à une plus grande tranche d'âge et mieux adapté à nos besoins.

SATD, seul fournisseur restant capable de répondre à l'intégralité de nos besoins (renouvellement et rénovation) a été reçu sur place le 26 mai pour discuter de l'évolution du projet et a remis une offre le matin même du 2 juin.

L'offre ne dépassant pas le budget initial. Un aménagement supplémentaire est d'ailleurs possible, en rajoutant une troisième balançoire appelée « nid d'oiseaux »

Le délai de livraison annoncé est de 10 semaines une fois la version finale retenue.

9. Création de commissions et comités consultatifs

Création de comités consultatifs, qui peuvent être constitués de personnes qui ne font pas partie du conseil municipal, et qui permettent de débattre de problèmes concrets avec des solutions réalisables.

Comité consultatif fleurissement animé par Audrey Leonhart

Le comité a pour rôle de participer aux réflexions autour du fleurissement et de l'embellissement de la commune, en collaboration avec l'employée communale et le groupe de bénévoles de com'une envie de vert. Il organise également la journée annuelle de distribution et vente de fleurs dans la commune.

Comité consultatif inter-associations animé par Michel Reinhardt

Le comité a pour mission de rassembler les représentants des forces vives du village, notamment les associations et autres groupes de personnes, afin d'échanger sur leurs projets et leurs besoins. Il est proposé que chaque association ou groupe soit représenté par deux personnes du comité directeur, dont le président. Sont concernés : l'APP, l'amicale des pompiers, l'ASCL, Comm'Une Envie de vert et l'école du dimanche.

L'objectif de la commune est d'être à l'écoute et d'apporter son soutien dans la mesure du possible, sans toutefois interférer dans les activités des associations.

Une première réunion a déjà eu lieu le 12 mai, dont le compte rendu a été lu en intégralité.

Points clés à retenir : un tour de table sur l'utilisation de l'ancienne petite école mise à disposition des associations, les besoins en aménagements et la définition d'un mode de fonctionnement.

La commune souhaite également mettre en place un nettoyage commun de la salle polyvalente entre toutes les associations utilisatrices étant donné que l'accès est gracieux tout au long de l'année. Ce nettoyage a eu lieu le 21 mai à 18h30.

10. Divers

Anne Weick précise que les derniers livres et fichiers qui restaient dans l'ancienne salle de classe de Bischholtz seront récupérés par M. Charles Trompette pour l'association Terre Humaine de Cutting, proche de Dieuze.

Stéphane Stenger fait part au conseil qu'il a été interpellé par des habitants sur des aboiements incessants dans la rue Principale. Véronique Scheyder précise qu'il y aurait également des soucis avec les moutons et un cheval. Le Maire en a également été informé et contactera la personne concernée en espérant trouver une solution.

Audrey Leonhart distribue des documents du Sycoparc qui fait suite à l'Assemblée spéciale des délégués des communes qui s'est tenue le 30 mai 2026 à La Petite-Pierre et à laquelle elle a participé. Cette assemblée avait pour objet la présentation et le fonctionnement du Sycoparc, le rôle des délégués et le renouvellement statutaire des représentants qui se tiendra le 20 juin 2026 à la Maison du Parc.

Anne Weick informe que l'office de tourisme a organisé sa rencontre annuelle des partenaires le 1^{er} juin 2026 à 16h. Elle n'a malheureusement pas pu y participer vu l'heure de la réunion en milieu d'après-midi.

Le Maire et les adjoints ont reçu ce jour le responsable et un technicien du centre routier de Bouxwiller pour discuter des possibilités d'aménagement pouvant réduire la vitesse en traversée d'agglomération. Une étude sera transmise par leur service et ce point sera rediscuté lors d'un prochain conseil.